

PRISE EN CHARGE DE FORMATION

→ Si vous êtes Travailleur Non Salarié (TNS) :

Le Fond d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA) prend en charge les coûts pédagogiques* de vos formations. **Vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise.**

Nous assurons le suivi de votre demande de prise en charge !

Pensez au crédit d'impôt formation pour le dirigeant !



→ Si vous êtes salarié bâtiment / Président de SAS :

CONSTRUCTYS pour les entreprises de -50 salariés prend en charge les coûts pédagogiques* qui sont réglés directement à l'organisme de formation.

Vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise

Constructys participe également aux frais de salaires. *

**Montants plafonnés*

→ Si vous ne relevez ni du FAFCEA, ni de Constructys -50

Vous réglez le montant total de la formation.

Nous vous fournissons tous les documents nécessaires à transmettre à votre OPCO.

INSCRIPTION

PLACES LIMITEES : retournez dès à présent votre bulletin-réponse

- Par fax : 05 65 42 96 95
- Par courriel : formation@capeb12.fr
- Par courrier : CAPEB 12 - 52 avenue du Maréchal Joffre - 12000 RODEZ
- Par internet : www.capeb-aveyron.fr

ANNULATION

Le CTFPA ou la CAPEB 12 se réserve le droit d'annuler une formation 5 jours avant la date prévue (en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant).



Intitulé	Date	Coût de la formation			Page
		TNS	Salarié Cons- tructys	Total de la forma- tion	
Sauveteur Secouriste du Travail	5 et 6 février 2024	54 €	208 €	544 €	3
Maintien des acquis SST	7 février 2024	27 €	104 €	272 €	3
Habilitation électrique BP/BR	11 et 12 mars 2024 8 et 9 juillet 2024	54 €	208 €	544 €	3
Échafaudage fixe – Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	3 au 5 avril 2024 12 au 14 juin 2024	81 €	312 €	816 €	3
Amiante « sous-section 4 » Opérateur	11 et 12 mars 2024	54 €	208 €	544 €	3
Amiante « sous-section 4 » Encadrant	11 au 15 mars 2024	135 €	520 €	1 360 €	3
Travail en hauteur	12 février 2024 15 avril 2024	27 €	104 €	272 €	3
Habilitation électrique Photovoltaïque - BP	18 et 19 mars 2024	54 €	208 €	544 €	3
CACES R 486 : nacelle élévatrice Catégorie B	14 au 16 février 2024 10 au 12 avril 2024	81 €	312 €	816 €	4
Recyclage - CACES R 486 : nacelle élévatrice Cat.B	8 et 9 février 2024 6 et 7 juin 2024	54 €	208 €	544 €	4
CACES R 490 : grue de chargement	13 au 15 mars 2024	81 €	312 €	816 €	4
CACES R482 : engins de chantier Catégorie A	14 au 16 février 2024	81 €	312 €	816 €	4
CACES R482 : engins de chantier Catégorie F	10 au 12 avril 2024	81 €	312 €	816 €	4
Recyclage - CACES R482 : engins de chantier Cat. F	12 et 13 février 2024 10 et 12 juin 2024	54 €	208 €	544 €	4
Habilitation électrique	10 au 12 avril 2024	81 €	312 €	816 €	4
Aides aux travaux de rénovation	Nous contacter	72 €	80 €	272 €	5
Savoir répondre à un appel d'offre <i>Module débutant</i>	5 et 12 mars 2024	144 €	160 €	544 €	5
Rédiger un mémoire technique efficace + D.U.M.E	2 avril 2024	72 €	80 €	272 €	5
Dématérialisation des marches publics	22 avril 2024	72 €	80 €	272 €	5
La facturation électronique avec Chorus pro	16 mai 2024	72 €	80 €	272 €	5
La tva dans le secteur du bâtiment	12 juin 2024	72 €	80 €	272 €	5
Gestionnaire d'une entreprise artisanale du bâtiment - G.E.A.B	30 septembre 2024 au 30 avril 2027	Nous contacter			6
Appareil de chauffage au bois indépendant <i>Qualibois module air</i>	11 au 13 juin 2024	1 140 € (Reste à charge 90 €)		1 140 €	6
Appareils bois hydrauliques et poêles <i>Qualibois module eau</i>	5 et 7 mars 2024	1 140 € (Reste à charge 90 €)		1 140 €	6
Qualisol CESI	29 au 31 mai 2024	1 140 € (Reste à charge 90 €)		1 140 €	7
FEEBAT - Module RENOVE	6 au 8 mars 2024	710 € (Reste à charge 50 €)		710 €	7
Pompe à chaleur en habitat individuel - Qualipac	18 au 22 mars 2024	1 900 € (Reste à charge 150 €)		1 900 €	7
Générateur photovoltaïque raccorde au réseau - QualiPV'elec	4 au 7 juin 2024	80 €	324 €	1 200 €	7
Maintien des connaissances sur la norme NF C15-100 dans l'habitation	30 avril 2024	20 €	108 €	300 €	7
Mise en sécurité : installations électriques des logements existants	8 avril 2024	20 €	108 €	300 €	7
Installation et ramonage des ouvrages de fumisterie	16 et 17 avril 2024	40 €	216 €	600 €	8
Techniques professionnels du gaz	27 au 29 février 2024	60 €	324 €	900 €	8
CEE objectif zéro défaut en rénovation énergétique : PAC	3 avril 2024	20 €	108 €	300 €	8
CEE objectif zéro défaut : chaudière biomasse individuelle	4 avril 2024	20 €	108 €	300 €	8
Dépannage et perfectionnement pompe à chaleur	6 et 7 juin 2024	40 €	216 €	600 €	8
Dépannage et perfectionnement climatisation	2 et 3 mai 2024	40 €	216 €	600 €	8
Fiche visa qualité 2020	11 avril 2024	20 €	108 €	300 €	8
Manipulations des fluides frigorigènes – catégorie 1	22 au 26 avril 2024 24 au 28 juin 2024	0 €	400 €	1 360 €	9
Nouvel arrête gaz 2020 et nouveaux points de contrôle	26 mars 2024	20 €	108 €	300 €	9
Accessibilité des bâtiments module A + B1 <i>HANDIBAT</i>	18 et 19 avril 2024	40 €	216 €	600 €	9
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	9 avril ou 21 mai 2024	27 €	104 €	272 €	9
Gestion des eaux à la parcelle <i>QUALIPLUIE</i>	22 et 23 février 2024	40 €	216 €	600 €	9
Assainissement Non Collectif	27 au 29 mai 2024	60 €	324 €	900 €	9
Recyclage - Assainissement Non Collectif	29 janvier 2024	20 €	108 €	300 €	9

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL*Formation initiale***2 jours, 14 heures****1 jour, 7 heures**

OBJECTIF : être capable de rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés. Être capable de connaître les principes de base de la prévention.

PRÉ-REQUIS : pas de prérequis spécifique.**PUBLIC VISÉ :** tout public.**À RENOUELER TOUS LES 2 ANS****MAINTIEN DES ACQUIS SST***Formation recyclage*

OBJECTIF : maintenir son certificat Sauveteur Secouriste du Travail. Être capable de rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

**HABILITATION ELECTRIQUE BP/BR****- chargé d'intervention de dépannage -****2 jours, 14 heures**

OBJECTIF : respecter les consignes de la norme NFC 18510. Intervenir en toute sécurité sur des opérations de pose, de raccordement et de maintenance de panneaux photovoltaïques. Être capable de modifier des circuits électriques, des remplacements de matériels, ou de consignation ou essais dans le cadre de travaux électriques et des mesures électriques dans le cadre des interventions de dépannage en basse tension. Prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électrique.

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.**PUBLIC VISÉ :** toute personne désireuse de maîtriser les fondamentaux de l'intervention électrique en sécurité.**À RENOUELER TOUS LES 3 ANS
(Préconisation)****ECHAFAUDAGE FIXE – Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (au sens R408)****3 jours, 21 heures**

OBJECTIF : connaître l'ensemble de la réglementation en vigueur lors de la mise en œuvre de structures d'accès et la technologie propre à l'utilisation en sécurité des échafaudages. Monter et démonter un échafaudage de pied. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

PRÉ-REQUIS : tout professionnel du bâtiment en charge de l'exploitation, de la maintenance et de l'utilisation d'échafaudage fixe. Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant. Être majeur et médicalement apte au travail en hauteur.

PUBLIC VISÉ : artisans et/ou salariés d'une entreprise artisanale du Bâtiment, médicalement apte au travail en hauteur.**FORMATION HABILITEE CARSAT/INRS****AMIANTE « sous-section 4 »**

OBJECTIF : être capable d'appliquer un mode opératoire. Savoir alerter en cas d'anomalie. Connaître et mettre en œuvre les procédures de décontamination.

PRÉ-REQUIS : attestation d'aptitude médicale.**Opérateur : 2 jours, 14 heures****Encadrant : 5 jours, 35 heures****PUBLIC VISÉ :** toute personne travaillant sur des installations pouvant contenir de l'amiante (activité décrite à l'article R4412-139 du code du travail).**HABILITATION ELECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE - BP****2 jours, 14 heures**

OBJECTIF : savoir prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électriques. Respecter les consignes de la norme NFC 18510. Obtenir l'habilitation électrique BP.

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.**PUBLIC VISÉ :** professionnel souhaitant obtenir l'habilitation électrique photovoltaïque.**À RENOUELER TOUS LES 3 ANS
(Préconisation)**

TRAVAIL EN HAUTEUR*1 jour, 7 heures*

OBJECTIF : sensibiliser les participants aux risques de chute de hauteur et leur apprendre à utiliser le matériel à leur disposition afin de se protéger contre un risque de chute, savoir déterminer et mettre en place les points d'ancrage à utiliser. Savoir s'assurer de sa propre sécurité et celle de ses collaborateurs et aussi savoir repérer et analyser la qualité du matériel utilisé.

PRÉ-REQUIS : être apte au travail en hauteur.

PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié du secteur bâtiment.

À RENOUELER TOUS LES 5 ANS**CACES R 486 : NACELLE ELEVATRICE***Initiale : 3 jours, 21 heures**Recyclage : 2 jours, 14 heures**(Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)***Catégorie B : élévation multidirectionnelle****PRÉ-REQUIS :** être âgé de 18 ans et plus.

PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié du secteur bâtiment.

À RENOUELER TOUS LES 5 ANS**CACES R 490 : GRUE DE CHARGEMENT***3 jours, 21 heures**(Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)*

PRÉ-REQUIS : être âgé de 18 ans et plus. Titulaire du Permis B.

PUBLIC VISÉ : artisans et/ou salariés d'une entreprise artisanale du Bâtiment.

À RENOUELER TOUS LES 5 ANS

OBJECTIF : connaître et appliquer les prescriptions en matière de conduite des grues de chargement. Être conscient des dangers liés à l'utilisation des engins et adapter ses pratiques.

**CACES R482 : ENGINS DE CHANTIER***Initiale : 3 jours, 21 heures**Recyclage : 2 jours, 14 heures**(Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)***Catégorie A : Mini-pelle - Catégorie F : Télescopique****PRÉ-REQUIS :** être âgé de 18 ans et plus.

PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié d'une entreprise du bâtiment.

OBJECTIF : connaître et appliquer les prescriptions en matière de conduite des engins. Être conscient des dangers liés à l'utilisation des engins et adapter ses pratiques.

À RENOUELER TOUS LES 10 ANS**HABILITATION ÉLECTRIQUE***1 à 3 jours, 7 à 21 heures**(Personnel électricien et non électricien)*

PRÉ-REQUIS : avoir déjà des connaissances et des diplômes ou certificats en électricité.

PUBLIC VISÉ : chef d'entreprise et salarié d'entreprise du bâtiment qui assure des opérations de mise en service, de maintenance et des opérations de connexion et de déconnexion d'ordre électrique.

OBJECTIF : être capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS. Être capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

**À RENOUELER TOUS LES 3 ANS
(Préconisation)****TARIF :****3 jours**

BR : Électricien, plombier, chauffagiste, pose portail électrique et volets roulants si une ligne du tableau est tirée

Gérant non salarié ou chef d'entreprise ayant un code APE bâtiment : **81 €**

Salarié dépendant de Constructys -50 : **312 €**

Autres : **816 €**

2 jours

BS : Couvreur, menuisier qui posent et connecte des volets roulants à une ligne déjà "tirée"

Gérant non salarié ou chef d'entreprise ayant un code APE bâtiment : **54 €**

Salarié dépendant de Constructys -50 : **208 €**

Autres : **544 €**

1 jour

BO : Maçon, peintre, tout corps de métier amené à travailler au voisinage d'un risque électrique

Gérant non salarié ou chef d'entreprise ayant un code APE bâtiment : **27 €**

Salarié dépendant de Constructys -50 : **104 €**

Autres : **272 €**

AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION*1 jour, 8 heures*

OBJECTIF : maîtriser les dispositifs d'aides fiscales et financières 2023 dont peut bénéficier un particulier pour ses travaux de rénovation énergétique. Elle permet aussi de connaître les démarches administratives permettant de bénéficier de ces aides et les organismes publics qui accompagnent le client final.

PUBLIC VISÉ : artisans, collaborateurs et salariés d'entreprise du bâtiment ayant à rédiger un devis ou à conseiller des travaux de rénovation énergétique.

PRÉ-REQUIS : comprendre, lire et écrire le français.

SAVOIR REpondre À UN APPEL D'OFFRE*(Module débutant)**2 jours, 16 heures*

OBJECTIF : maîtriser les bases de fonctionnement des marchés publics (règles, seuils, procédures). Connaître les outils de veille et télécharger un DCE. Lire et comprendre les pièces du marché. Savoir construire sa réponse conformément aux attentes de l'acheteur.

PUBLIC VISÉ : assistant(e)s de direction, chefs d'entreprises, artisans, directeurs commerciaux, chargés d'affaires, conjointe collaboratrice ou salarié d'une entreprise du Bâtiment.

PRÉ-REQUIS : pas de prérequis.

**REDIGER UN MEMOIRE TECHNIQUE
EFFICACE + D.U.M.E***1 jour, 8 heures*

OBJECTIF : intégrer les marchés publics dans sa stratégie de développement. Valoriser son entreprise au travers d'indicateurs précis. Acquérir une méthodologie simple pour constituer un mémoire technique efficace, au plus près des attentes de l'acheteur. Connaître les techniques pour optimiser sa note technique et augmenter ses chances de remporter les marchés.

PRÉ-REQUIS : maîtrise des outils bureautique : Windows exploreur, tableur, traitement de texte, connaissances (de base) du fonctionnement des marchés publics.

PUBLIC VISÉ : chefs d'entreprise, artisans, directeurs commerciaux, chargés d'affaires, assistantes de direction...

**DEMATERIALISATION DES MARCHES
PUBLICS***1 jour, 8 heures*

OBJECTIF : maîtriser la recherche et les réponses aux appels d'offres de façon dématérialisée. Savoir utiliser la signature électronique et remplir le formulaire DUME.

PRÉ-REQUIS : maîtriser les bases de l'outil informatique.

PUBLIC VISÉ : chefs d'entreprise, artisans, directeurs commerciaux, chargés d'affaires, assistantes de direction...

**LA FACTURATION ELECTRONIQUE AVEC
CHORUS PRO***1 jour, 8 heures*

OBJECTIF : acquérir une méthodologie pour répondre aux marchés publics dématérialisés. Intégrer les nouveautés liées à la facture électronique avec Chorus Pro.

PUBLIC VISÉ : artisans et salariés du Bâtiment.

PRÉ-REQUIS : savoir lire, parler et écrire le français. Disposer d'un ordinateur portable.

**LA TVA DANS LE SECTEUR DU BATIMENT***1 jour, 8 heures*

OBJECTIF : comprendre l'exigibilité de la TVA selon l'option TVA sur les débits ou TVA sur les encaissements, y compris l'impact sur la trésorerie des entreprises du bâtiment. Identifier les démarches administratives des contrats de sous-traitance entre professionnel et l'impact sur la déclaration de TVA. Obligations déclaratives et administratives (attestations de TVA). Visualiser la déclaration de TVA et méthodes déclaratives.

PUBLIC VISÉ : toute personne désireuse de se former à la TVA dans le Bâtiment.

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.



GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BATIMENT - G.E.A.B

OBJECTIF : gérer une entreprise aux côtés du chef d'entreprise, ça ne s'improvise pas. Avec la formation GEAB :

- vous participez à l'amélioration de la gestion courante de l'entreprise,
- vous accompagnez le chef d'entreprise dans sa stratégie avec des outils de gestion appropriés,
- vous disposez de tous les éléments pour échanger plus efficacement avec les interlocuteurs de l'entreprise (banquier, expert-comptable...),
- vous vous enrichissez de l'expérience des autres gestionnaires.

62 jours, 434 heures

PRÉ-REQUIS : savoir communiquer en français et avoir des connaissances dans le métier conjointe collaboratrice ou salarié d'une entreprise du Bâtiment.

Spécial salarié !

**FORMATION DIPLOMANTE
NIVEAU BAC**

geab

RESPONSABLE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BATIMENT - R.E.A.B

OBJECTIF : la création ou la reprise d'entreprise ne s'improvise pas, avec la formation REAB :

- je booste mon projet d'entreprise du bâtiment
- j'optimise mes chantiers avec des outils concrets
- je m'enrichis de l'expérience des autres dirigeants
- je protège mon patrimoine personnel
- j'apprends à entreprendre autrement
- je travaille plus efficacement avec mes salariés

55 jours, 385 heures

PRÉ-REQUIS : savoir communiquer en français et avoir des connaissances dans le métier d'assistant(e) ou de secrétaire. Comprendre lire et écrire le français.

PUBLIC VISÉ : salarié d'entreprise du bâtiment, chef d'entreprise, futur repreneur ou créateur d'entreprise.

**FORMATION DIPLOMANTE
NIVEAU BAC +2**



ASSISTANTE DU BTP

OBJECTIF : connaissances générales d'une entreprise du BTP et son environnement. Administratif et social d'une entreprise artisanale du bâtiment. Environnement technique et réglementaire dans le BTP. Protection des données personnelles (RGPD), archivage et classement des documents afférent à une entreprise artisanale du bâtiment. Procédure et déroulement administratif d'un marché du BTP. Marchés Publics et Privés BTP-sous traitance.

12 jours, 96 heures

PRÉ-REQUIS : pas de prérequis.

PUBLIC VISÉ : salarié d'entreprise du bâtiment, chef d'entreprise, futur repreneur ou créateur d'entreprise.

APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS INDEPENDANT - Qualibois module air

OBJECTIF : acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage bois.



3 jours, 21 heures

PUBLIC VISÉ : plombiers chauffagistes, poseurs de cheminées, d'inserts et de poêles.

PRÉ-REQUIS : maîtriser les fondamentaux de l'installation des équipements sanitaires ou de chauffage courant.

APPAREILS BOIS HYDRAULIQUES ET POÊLES Qualibois module eau

OBJECTIF : acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage au bois. Estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu. Choisir un système adapté et répondant aux besoins du client.

3 jours, 21 heures

PRÉ-REQUIS : maîtriser les fondamentaux de l'installation des équipements sanitaires ou de chauffage courant.

PUBLIC VISÉ : artisans, salariés, plombiers, chauffagistes, installateurs.



DEVENIR REFERENT TECHNIQUE QUALISOL « Chauffe-eau solaire individuel » - CESI

3 jours, 21 heures

OBJECTIF : savoir installer différents types de chauffe-eau solaire dans les règles de l'art. Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers. Concevoir et dimensionner une installation. Organiser les points clés de la mise en œuvre et la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur. Planifier la maintenance de l'exploitation.

PUBLIC VISÉ : artisan et salarié d'une entreprise du bâtiment.

PRÉ-REQUIS : maîtriser les fondamentaux de l'installation des équipements sanitaires ou de chauffage courant.



FEEBAT - Module RENOVE

3 jours, 21 heures

OBJECTIF : comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration énergétique et leurs interfaces. Savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique d'un bâtiment en interprétant une évaluation thermique.

PRÉ-REQUIS : maîtriser les fondamentaux de son métier spécifique.

PUBLIC VISÉ : artisans, chargés d'affaire, conducteurs de travaux, personnels de chantier.



POMPE À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL Qualipac

5 jours, 35 heures

OBJECTIF : maîtriser l'information, le dimensionnement, l'installation et l'entretien des pompes à chaleur.

PUBLIC VISÉ : artisan, salarié, installateur, plombier chauffagiste, électricien.

PRÉ-REQUIS : niveau V ou diplôme équivalent et des bonnes connaissances générales concernant les équipements techniques en génie climatique.



GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDE AU RESEAU - QualiPVelec

4 jours, 32 heures

OBJECTIF : concevoir et dimensionner une installation photovoltaïque et conseiller le client (plan technique/plan financier) organiser les points clés de la mise en œuvre et la mise en service en l'expliquant au client.

PRÉ-REQUIS : aucun pré requis.

PUBLIC VISÉ : professionnel souhaitant maîtriser la conception d'une installation photovoltaïque.



MAINTIEN DES CONNAISSANCES SUR LA NORME NF C15-100 DANS L'HABITATION

1 jour, 8 heures

OBJECTIF : à l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PRÉ-REQUIS : connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2005.

PUBLIC VISÉ : installateurs électriciens et techniciens intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

MISE EN SECURITE : INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOGEMENTS EXISTANTS

1 jour, 8 heures

OBJECTIF : connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans. Être capable d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PRÉ-REQUIS : connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

PUBLIC VISÉ : artisan et salarié d'une entreprise du bâtiment, électricien.



INSTALLATION ET RAMONAGE DES OUVRAGES DE FUMISTERIE

2 jours, 16 heures

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.

PUBLIC VISÉ : toute personne désireuse d'installer ou réutiliser un conduit.

OBJECTIF : connaître et maîtriser la NF DTU 24.1. Être capable de connaître les techniques de ramonage. Acquérir les bases techniques et réglementaires nécessaires à la création ou à la réutilisation d'un conduit de fumée.

1 jour, 8 heures

CEE OBJECTIF ZERO DEFAUT : CHAUDIERE BIOMASSE INDIVIDUELLE

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.

PUBLIC VISÉ : toute personne désireuse de maîtriser l'installation Zéro défaut de chaudière biomasse individuelle.

OBJECTIF : appréhender le contexte des CEE appliqué aux chaudières biomasses individuelles. Maîtriser le référentiel de contrôle. Savoir utiliser l'outil autocontrôle CEE chaudière biomasse individuelle.

1 jour, 8 heures

CEE OBJECTIF ZERO DEFAUT EN RÉNOVA- TION ÉNERGÉTIQUE : PAC (BAR-TH-104, 129, 159)

PRÉ-REQUIS : connaissances de l'installation d'une pompe à chaleur

PUBLIC VISÉ : artisans, chargés d'affaire, conducteurs de travaux, personnels de chantier.

OBJECTIF : rappel et mise à niveau sur la compréhension du fonctionnement thermique d'un bâtiment, les risques associés à une mauvaise mise en œuvre. Mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne installation d'une pompe à chaleur.

3 jours, 24 heures

TECHNIQUES PROFESSIONNELS DU GAZ

PRÉ-REQUIS : connaissances des installations de Gaz d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié en plomberie ou chauffage.

OBJECTIF : mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure gaz. Valider leurs connaissances grâce aux 2 jours de révisions techniques et réglementaires. Maîtriser la convention PG Installation et l'Audit PG Maintenance.



2 jours, 16 heures

DEPANNAGE ET PERFECTIONNEMENT POMPE À CHALEUR

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.

PUBLIC VISÉ : tout professionnel souhaitant maîtriser les opérations de maintenance et dépannage d'une PAC.

OBJECTIF : diagnostiquer une panne et d'assurer le dépannage d'une pompe à chaleur. Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une pompe à chaleur d'un climatiseur. Assurer et consigner les opérations de maintenances préventives et curatives.



2 jours, 16 heures

DEPANNAGE ET PERFECTIONNEMENT CLIMATISATION

PRÉ-REQUIS : aucun prérequis spécifique.

PUBLIC VISÉ : tout professionnel souhaitant maîtriser les opérations de maintenance et dépannage d'une climatisation.

OBJECTIF : maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une climatisation en assurant les opérations de maintenance curatives. Diagnostiquer avec méthode une panne précise en vue d'y remédier. Assurer et consigner les opérations de maintenance curative.



1 jour, 8 heures

FICHE VISA QUALITÉ 2020

PRÉ-REQUIS : connaissances des installations de Gaz d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié en plomberie ou chauffage.

OBJECTIF : mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz. Découvrir la convention PG installation. Maîtriser le référentiel de contrôle Qualigaz. Savoir utiliser la Fiche Visa Qualité 2020.

TECHNIQUES METIERS	<p><u>MANIPULATIONS DES FLUIDES FRIGORIGENES – CATEGORIE 1</u></p> <p>OBJECTIF : connaître les dangers humains et environnementaux liés aux fluides frigorigènes. Manipuler les fluides frigorigènes sans danger et sans créer de fuites.</p> <p>PRÉ-REQUIS : avoir suivi une formation froide, climatisation, Qualipac ou expérience professionnelle dans le domaine. Savoir braser.</p>	<p><i>5 jours, 40 heures</i></p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié d'une entreprise artisanale du Bâtiment : chauffagiste, électricien, frigoristes (technicien, installateurs).</p>
	<p><u>NOUVEL ARRETE GAZ 2020 ET NOUVEAUX POINTS DE CONTROLE</u></p> <p>OBJECTIF : bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23 Février 2018 (Applicable au 01/01/2020). Maîtriser la saisie et le remplissage des nouveaux certificats de conformité. Maîtriser la fiche QUALIGAZ Zéro défaut 2020. Maîtriser les nouveaux points de contrôle 2020.</p>	<p><i>1 jour, 8 heures</i></p> <p>PRÉ-REQUIS : connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage.</p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié d'une entreprise de plomberie ou de chauffage.</p>
ACCESSIBILITE	<p><u>ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS MODULE A + B1 - HANDIBAT</u></p> <p>OBJECTIF : maîtriser un marché économique. Identifier les situations handicapantes et prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.</p> 	<p><i>2 jours, 16 heures</i></p> <p>PRÉ-REQUIS : savoir communiquer en français.</p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié d'une entreprise du Bâtiment.</p>
TRAVAUX PUBLICS	<p><u>AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX - A.I.P.R</u></p> <p>OBJECTIF : approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux et du Guide Technique.</p> <p>PRÉ-REQUIS : savoir communiquer en français.</p>	<p><i>1 jour, 7 heures</i></p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan ou salarié d'une entreprise du Bâtiment ou de Travaux Publics : encadrant, opérateur.</p> <p>À RENOUVELER TOUS LES 5 ANS</p> <p>OBLIGATOIRE Depuis le 1^{er} Janvier 2018</p>
	<p><u>GESTION DES EAUX A LA PARCELLE QUALIPLUIE</u></p> <p>OBJECTIF : acquérir les connaissances et compétences en gestion des eaux de pluie, récupération, rétention et gestion des eaux pluviales pour postuler auprès D'ESSOR DURABLE et obtenir le label QUALIPLUIE.</p>	<p><i>2 jours, 16 heures</i></p> <p>PRÉ-REQUIS : pas de prérequis.</p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan, salarié terrassiers, maçons, paysagistes, plombiers.</p> 
	<p><u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> <i>Formation initiale - Formation recyclage</i></p> <p>OBJECTIF : maîtriser les règles de conception et d'exécution des principaux dispositifs d'Assainissement Non Collectif. Connaître les principales caractéristiques techniques, les principes de fonctionnement, les conditions de mise en œuvre.</p> <p>RECYCLAGE OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS</p>	<p><i>Initiale : 3 jours, 24 heures</i> <i>Recyclage : 1 jour, 8 heures</i></p> <p>PRÉ-REQUIS : pas de prérequis.</p> <p>PUBLIC VISÉ : artisan, salarié terrassiers, maçons, paysagistes.</p> 

DURÉE MAXIMUM

- **Par action non qualifiante :**
maximum 300 heures / stagiaire.
- **Par action qualifiante (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / blocs de compétences / CQP inscrits ou non au RNCP) :**
 - Maximum 1 200 heures / stagiaire ;
 - Nombre de stagiaires maximum : 3 / an / entreprise.

PLAFOND COÛT PÉDAGOGIQUE HORAIRE

- Plafond de 24 € HT / heure / stagiaire.
Dans la limite de 840 € HT / jour / groupe dans le cas d'une session intra-entreprise.
- **Actions FeeBAT**
Coût pédagogique : plafond selon modules.
Conditions de participation financière auprès de nos équipes en régions.

Il existe des financements spécifiques (ci-contre) et complémentaires (page suivante).

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit commencer en 2024 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation.
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES ET FRAIS ANNEXES

- **Frais de salaires :**
 - > **Entreprises de moins de 11 salariés :**
Plafond de 13 € HT / heure / stagiaire.
Sauf Feebat Plafond : 100 € HT / jour / stagiaire.
 - > **Entreprises de 11 à moins de 50 salariés :**
Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire
UNIQUEMENT pour les actions :
 - qualifiantes ;
 - ou visant la transition écologique et le développement durable ;
 - ou visant la transition numérique ;
 - ou visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) ;
 - ou pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST).
- **Frais annexes (uniquement pour les actions qualifiantes) :**
Plafond de 8 % des coûts pédagogiques financés par Constructys dans la limite de 1 500 € HT / stagiaire.



FINANCEMENTS D' ACTIONS SPÉCIFIQUES

- **Accompagnement VAE**
Plafond de 2 000 € HT / VAE.
- **Bilan de compétences**
Plafond de 2 000 € HT / Bilan.
- **Évaluations CléA (hors formation) :**
 - Évaluation préalable : Plafond 500 € HT ;
 - Évaluation en fin de formation : Plafond 250 € HT.
- **Ingénierie AFEST**
Prestataire référencé ou non par Constructys * :
Plafond de 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours.

* Contactez nos équipes en région



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2024 SECTEUR BATIMENT (pour les formations débutant à compter du 1^{er} Janvier 2024)

FORMATIONS Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/01/2024 (sous réserve d'examen du programme par les services)	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA - non financée)	
		Présentiel et distanciel (avec formateur)	Autres modalités (cf annexe)
Technique	100h	35 €	15 €
Transverse* et gestion spécifique métiers (*tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics)		25 €	
FEEBAT	Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 30€/h pour la participation financière du FAFCEA		
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et/ou distanciel sous réserve d'acceptation)			
Permis BE, permis 96, FIMO,	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum		
VAE comprenant l'accompagnement, le dépôt du livret 2 et le passage devant le jury	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF plafonnée à 24h dans la limite d'un coût horaire maximum de 50€		
Bilan de compétences	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF à hauteur de 20h minimum et dans la limite de 2000€ maximum une fois tous les 5 ans par stagiaire		
Développement durable	Prise en charge d'un coût horaire maximum de 35€ dans la limite de 14 heures par an		
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP.	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF à hauteur de 7 500€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
FRAIS ANNEXES	1 000€ MAXIMUM POUR LES FORMATIONS DIPLOMANTES INSCRITES AU RNCP DE PLUS DE 120 HEURES ET 1500€ MAXIMUM 2 FOIS PAR AN (formations nécessitant un déplacement des DROM – Guyane – Guadeloupe – Martinique et La Réunion vers l'Hexagone) (transport, hébergement, restauration). Attestation sur l'honneur à compléter (cf. annexe)		

Validés par le Conseil d'Administration du 28.11.2023



Profitez d'un accompagnement expert et personnalisé auprès de votre CAPEB :

- Constituez votre dossier de financement avec votre conseiller CAPEB
 - Gagnez du temps en allégeant vos démarches administratives
 - Trouvez les formations les plus adaptées à vos métiers

La formation professionnelle continue demeure l'une des solutions les plus efficaces pour rester compétitif et se positionner sur de nouveaux marchés.

N'attendez pas, contactez votre correspondant local formation :

Chloé BES

CAPEB de l'Aveyron

✉ 52, Avenue du Maréchal Joffre – 12000 RODEZ

☎ 05.65.42.39.45

💻 formation@capeb12.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à :

CAPEB de l'Aveyron 52, Avenue du Maréchal Joffre 12000 RODEZ

Raison Sociale : Nb Salariés : Tél :

Adresse : Fax :

Code Postal : Ville : Portable :

SIRET :-- 000..... Code NAF _-_-_-_- Mail :

Je souhaite participer à la formation :
.....

Dates :

Cachet de l'entreprise

Nom/ Prénom	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	Artisan	Salarié	Président SAS	